VILLE DE TOULON

# APPEL À PROJETS

## Résidence artistique participative de territoire

### Quartier du Pont-du-Las

**Une présence artistique durable, ouverte et coopérative, au plus près des habitants et des acteurs du quartier.**

Publication : 6 novembre 2026
Date limite de candidature : 20 décembre 2026 à 23 h 59
Démarrage de la résidence : avril 2027

Le dossier sera adressé par courriel au plus tard le 20 décembre 2026 à 23 h 59 aux deux adresses suivantes : rkertenian@mairie-toulon.fr et caiguier@mairie-toulon.fr. L'objet du message portera la mention : « Candidature – Résidence artistique du Pont-du-Las – Nom du porteur ».

LA PASSERELLE
UNE RÉSIDENCE ARTISTIQUE AU CŒUR DU PONT-DU-LAS

# Sommaire

1. Présentation générale ..... 3
2. Politique culturelle et ancrage territorial ..... 3
3. Le quartier du Pont-du-Las ..... 3
3.1 Repères historiques et identité ..... 3
3.2 Un territoire de vie et de sociabilité ..... 3
4. Ressources de proximité mobilisables ..... 3
5. Objet et périmètre de la résidence ..... 4
6. Objectifs et attendus ..... 5
6.1 Objectifs prioritaires ..... 5
6.2 Attendus opérationnels ..... 5
7. Conditions de mise en œuvre ..... 5
7.1 Local et implantation ..... 5
7.2 Soutien financier ..... 6
7.3 Durée ..... 6
7.4 Conditions générales d'occupation ..... 6
8. Candidats éligibles ..... 6
9. Dossier de candidature ..... 6
10. Modalités de sélection ..... 7
10.1 Étapes ..... 7
10.2 Critères d'appréciation ..... 7
10.3 Composition du jury ..... 7
11. Calendrier prévisionnel ..... 8
12. Cadre administratif et conventionnel ..... 8
A. Identification du porteur ..... 9
B. Démarche artistique ..... 9
C. Projet proposé pour le Pont-du-Las ..... 10
D. Besoins liés au local et à la pratique artistique ..... 11
E. Calendrier, budget et moyens ..... 11
F. Attestation sur l'honneur ..... 12

# 1. Présentation générale

La Ville de Toulon lance un appel à projets pour la mise en place d'une résidence artistique participative au cœur du quartier du Pont-du-Las. La résidence accueillera un artiste, une compagnie, un collectif ou une équipe artistique disposant d'un porteur juridique en capacité de contractualiser avec la Ville.

Le présent appel à projets définit l'objet de la résidence, ses objectifs, les moyens mis à disposition, les conditions d'éligibilité et de candidature, ainsi que les modalités de sélection et de conventionnement.

# 2. Politique culturelle et ancrage territorial

La Ville de Toulon souhaite renforcer la présence de la création artistique au plus près des habitants. Cette résidence doit conjuguer soutien à la création contemporaine, accès à la culture et participation à la vie du quartier.

Le local mis à disposition constituera à la fois un espace de travail artistique et un lieu ouvert sur son environnement. Le projet retenu devra développer des relations suivies avec les habitants, les associations, les établissements scolaires, les structures sociales, les commerces, les équipements municipaux et les partenaires culturels.

# 3. Le quartier du Pont-du-Las

### 3.1 Repères historiques et identité

Né autour de l'ancien pont franchissant le Las, fleuve côtier descendant du Revest vers la rade de Toulon, le Pont-du-Las s'est développé comme un faubourg entouré de vergers et de terres maraîchères. À partir du XIXe siècle, l'essor de l'arsenal et des activités industrielles de la vallée a favorisé l'installation d'une importante population ouvrière, ainsi que le développement progressif de commerces, d'habitations et d'équipements publics. Le marché, installé depuis 1866 autour de l'actuelle place Martin-Bidouré, et l'église Saint-Joseph, édifiée à la fin du XIXe siècle, comptent parmi les repères historiques et urbains du quartier.

### 3.2 Un territoire de vie et de sociabilité

Situé à l'ouest du centre-ville, le Pont-du-Las est un quartier populaire, commerçant et résidentiel. Son marché, ses commerces de proximité, ses places, ses équipements publics et son tissu associatif en font un territoire animé, fréquenté par des publics de générations et de parcours variés.

La résidence prendra place dans le secteur de la place Martin-Bidouré. Son implantation traduit la volonté d'inscrire la création artistique dans les usages quotidiens et les dynamiques locales, sans faire du local une destination culturelle isolée.

# 4. Ressources de proximité mobilisables

Le projet devra s'inscrire dans une relation ouverte avec le quartier et ne pas se limiter au local mis à disposition. Les ressources suivantes pourront notamment être mobilisées :

| Domaine | Ressources indicatives |
|---|---|
| Services publics | Mairie de quartier du Pont-du-Las ; services municipaux de proximité ; police municipale de proximité. |
| Culture et lecture publique | Médiathèque municipale du Pont-du-Las, auditorium et espaces numériques. |
| Action sociale et solidarité | Centre social Toulon Ouest et structures associatives d'accompagnement social ou d'insertion présentes dans le quartier. |
| Seniors | CCAS, clubs et associations utilisant les équipements municipaux du secteur. |
| Sports et loisirs | Palais des Sports Jauréguiberry ; stade et gymnase Delaune ; terrains de pétanque ; square Joseph-Barthélémy ; parc des Cèdres et terrain de basket. |
| Commerce et vie de quartier | Marché du Pont-du-Las ; avenue du XVe-Corps ; commerces, cafés et restaurants de proximité. |
| Enseignement | Écoles du secteur et collège George-Sand. |
| Patrimoine et espaces publics | Église Saint-Joseph ; place Martin-Bidouré ; place Colonel-Bonnier ; berges et ancien tracé du Las. |

**Cette liste est indicative et non exhaustive.**
**Le candidat peut proposer tout partenariat pertinent au regard de son projet.**

## 5. Objet et périmètre de la résidence

La résidence vise à installer une présence artistique durable, identifiable et accessible dans le quartier. Elle permettra au lauréat de développer un travail de recherche et de création, tout en proposant des actions de médiation, de participation et de coopération avec les habitants et les acteurs locaux.

Le local sera utilisé comme espace de travail, d'accueil, de rencontre et d'expérimentation.

La résidence n'impose ni esthétique, ni discipline, ni thématique unique. Les propositions pourront relever du spectacle vivant, des arts visuels, de la photographie, du cinéma et de l'audiovisuel, des arts numériques, du design, de l'architecture, de la musique, de l'écriture, de la danse, des arts de la rue, des pratiques plastiques ou de formes pluridisciplinaires. Les démarches hybrides, contextuelles et participatives sont recevables dès lors qu'elles répondent aux objectifs du présent appel à projets.

# 6. Objectifs et attendus

### 6.1 Objectifs prioritaires

- Soutenir la création contemporaine et la liberté artistique dans un cadre de proximité.
- Favoriser l'accès des habitants à la culture et aux pratiques artistiques.
- Renforcer les liens sociaux, intergénérationnels et interculturels par des projets fédérateurs.
- Valoriser les patrimoines matériels et immatériels, les mémoires et les récits du Pont-du-Las.
- Développer des coopérations avec les établissements scolaires, structures sociales, associations, équipements municipaux et acteurs économiques de proximité.
- Contribuer au dynamisme du quartier par une programmation artistique lisible, régulière et ouverte.

### 6.2 Attendus opérationnels

| Verbe directeur | Attendu |
|---|---|
| Créer | Développer une démarche artistique professionnelle et produire ou expérimenter des formes nouvelles. |
| Être présent | Assurer une présence régulière permettant aux habitants d'identifier l'équipe artistique, de la rencontrer et de suivre le projet. |
| Ouvrir | Prévoir des temps d'ouverture accessibles : permanences, ateliers, rencontres, présentations d'étapes ou restitutions. |
| Associer | Impliquer les habitants selon des formats adaptés : ateliers, collectes, pratiques partagées, projets intergénérationnels ou interventions dans l'espace public. |
| Coopérer | Construire des partenariats respectueux des missions, rythmes et contraintes de chaque structure. |
| Animer | Proposer une programmation régulière dans le local et, lorsque cela est pertinent, hors les murs. |
| Valoriser | Documenter les actions et travailler avec la Ville sur les modalités de communication. |
| Évaluer | Produire un bilan intermédiaire après la première année et un bilan final qualitatif, financier et partenarial. |

# 7. Conditions de mise en œuvre

### 7.1 Local et implantation

La résidence sera implantée dans un local situé dans le secteur de la place Martin-Bidouré. Le local accueillera l'activité artistique, les temps de travail, les rendez-vous partenariaux, les ateliers et les actions publiques compatibles avec sa configuration.

Les conditions d'accès, d'entretien, d'assurance, de sécurité, d'accessibilité, d'ouverture au public et d'occupation seront précisées dans la convention. Les candidats devront exposer leurs besoins techniques, leurs éventuelles contraintes et leur capacité à adapter le projet aux caractéristiques du lieu.

### 7.2 Soutien financier

La Ville prévoit une subvention de 35 000 € par année de résidence, soit un montant prévisionnel maximal de 70 000 € pour 24 mois. L'attribution de la seconde année sera subordonnée au vote des crédits correspondants, au respect des obligations conventionnelles et à l'examen du bilan intermédiaire. Les modalités de versement, les dépenses éligibles, les justificatifs attendus et les contrôles seront définis dans la convention d'objectifs.

### 7.3 Durée

La résidence est prévue pour une durée de 24 mois à compter d'avril 2027. Les dates exactes de prise d'effet et d'achèvement seront fixées par la convention.

### 7.4 Conditions générales d'occupation

- Le local ne pourra pas être utilisé comme logement.
- Le local ne pourra pas être utilisé uniquement comme espace de stockage.
- Le lauréat souscrira les assurances nécessaires à son activité et à l'occupation du lieu.
- Les activités respecteront les règles de sécurité, d'accessibilité, de tranquillité publique et de bon voisinage.
- Les contraintes techniques ou nuisances liées aux pratiques artistiques seront déclarées dès la candidature.
- Toute modification substantielle du projet, du calendrier ou du budget sera soumise à la Ville.

## 8. Candidats éligibles

L'appel à projets est ouvert aux artistes, compagnies, collectifs artistiques, associations et structures exerçant une activité professionnelle dans le champ artistique et culturel. La candidature devra être portée par une personne physique ou morale disposant d'un statut lui permettant de contractualiser avec la Ville, de percevoir une subvention et d'assumer la responsabilité administrative, artistique et financière du projet.

Les candidats devront justifier d'une activité artistique professionnelle, d'une expérience de création et d'une capacité à conduire des projets avec des publics. Les candidatures collectives, pluridisciplinaires ou associant plusieurs compétences sont admises.

## 9. Dossier de candidature

Le dossier sera réuni dans un document principal unique et transmis simultanément aux formats DOC et PDF. Il comportera au maximum 50 pages. Les annexes techniques éventuelles seront jointes séparément. L'ensemble des fichiers transmis ne devra pas dépasser 5 Mo.

1. Formulaire de candidature complété et signé (annexe 1).
2. Présentation synthétique de l'équipe artistique et CV des membres principaux.
3. Portfolio ou dossier artistique représentatif de la démarche actuelle.
4. Budget prévisionnel annuel détaillé en dépenses et recettes.

5. Pièces administratives : SIRET ou SIREN, RIB, attestation d'assurance, statuts le cas échéant, attestations sociales et fiscales adaptées au statut du porteur.
6. Annexes techniques strictement nécessaires à la compréhension du projet, le cas échéant.

Le dossier sera adressé par courriel au plus tard le 20 décembre 2026 à 23 h 59 aux deux adresses suivantes : rkertenian@mairie-toulon.fr et caiguier@mairie-toulon.fr. L'objet du message portera la mention : « Candidature – Résidence artistique du Pont-du-Las – Nom du porteur ».

**Les dossiers incomplets, reçus après l'échéance ou ne respectant pas les formats et limites indiqués pourront être déclarés irrecevables.**

# 10. Modalités de sélection

### 10.1 Étapes

- Vérification de la recevabilité administrative.
- Instruction artistique, territoriale, financière et opérationnelle des dossiers recevables.
- Présélection éventuelle de candidats pour une audition.
- Audition des candidats présélectionnés.
- Proposition d'un lauréat par le jury, puis décision de la Ville de Toulon.

### 10.2 Critères d'appréciation

| Critère | Pondération | Éléments appréciés |
|---|---|---|
| Qualité artistique | 25 % | Singularité, cohérence du parcours, exigence et pertinence des références. |
| Compréhension du territoire | 15 % | Prise en compte des usages, publics, récits et dynamiques du Pont-du-Las. |
| Dimension participative | 20 % | Méthodes d'association des habitants et qualité des formats proposés. |
| Faisabilité | 15 % | Adéquation de l'équipe, du calendrier, du budget et des besoins techniques. |
| Partenariats | 10 % | Capacité à coopérer avec les acteurs locaux et les services municipaux. |
| Accessibilité et inclusion | 10 % | Attention portée à la diversité des publics et aux situations de handicap. |
| Valorisation et évaluation | 5 % | Méthodes de documentation, communication, bilan et retour aux habitants. |

### 10.3 Composition du jury

Le jury pourra réunir des représentants de la Ville, des personnalités qualifiées du champ artistique et culturel, des partenaires institutionnels et des personnes ressources connaissant le quartier. Sa composition définitive sera arrêtée par la Ville.

## 11. Calendrier prévisionnel

| Étape | Échéance prévisionnelle |
|---|---|
| Publication de l'appel à projets | 6 novembre 2026 |
| Date limite de dépôt | 20 décembre 2026 à 23 h 59 |
| Analyse des dossiers et auditions éventuelles | Janvier 2027 |
| Désignation et conventionnement | Février 2027 |
| Attribution de la subvention | Mars 2027 |
| Lancement de la résidence | Avril 2027 |
| Bilan intermédiaire | Printemps 2028 |
| Bilan final | Avril 2029 |

**La Ville se réserve la possibilité d'adapter ce calendrier.**
**Toute modification sera portée à la connaissance des candidats.**

## 12. Cadre administratif et conventionnel

Le lauréat signera une convention précisant notamment l'objet et la durée de la résidence, le montant et les modalités de versement de la subvention, les conditions d'occupation du local, les obligations d'assurance, les engagements réciproques, les modalités de suivi, les justificatifs à produire et les conditions d'évaluation.

La communication relative à la résidence sera élaborée avec la Ville. Le lauréat respectera les procédures de validation des supports, la charte graphique applicable, les obligations relatives aux droits d'auteur et au droit à l'image, ainsi que les règles de protection des données personnelles lorsque des publics seront associés aux actions.

Les productions resteront soumises aux droits moraux et patrimoniaux de leurs auteurs. Les conditions éventuelles d'utilisation, de diffusion ou de reproduction par la Ville seront précisées dans la convention.

# Annexe 1 – Formulaire de candidature

**Le formulaire doit être complété, signé et intégré au document principal de candidature.**

### A. Identification du porteur

| | |
|---|---|
| Nom de l'artiste, compagnie, collectif ou structure | |
| Nom du représentant légal ou référent du projet | |
| Adresse administrative | |
| Téléphone | |
| Courriel | |
| Site internet / réseaux sociaux | |
| Statut juridique | ☐ Artiste-auteur ☐ Association ☐ Compagnie ☐ Collectif ☐ Autre : |
| N° SIRET / SIREN | |
| Affiliation ou régime professionnel | ☐ URSSAF artiste-auteur ☐ Intermittence ☐ Association employeuse ☐ Autre : |
| Assurance professionnelle | ☐ Oui ☐ En cours ☐ Non |

### B. Démarche artistique

| | |
|---|---|
| Domaines de pratique | ☐ Arts visuels ☐ Spectacle vivant ☐ Musique ☐ Danse ☐ Photographie ☐ Cinéma / audiovisuel ☐ Arts numériques ☐ Écriture ☐ Design / architecture ☐ Arts de la rue ☐ Pluridisciplinaire ☐ Autre : |
| Présentation synthétique de la démarche artistique | |

| | |
|---|---|
| Références significatives | |
| Expérience de projets participatifs, territoriaux ou avec des publics | |
| Partenaires artistiques déjà identifiés ou pressentis | |

**C. Projet proposé pour le Pont-du-Las**

| | |
|---|---|
| Titre provisoire du projet | |
| Note d'intention artistique et territoriale | |
| Compréhension du quartier et de ses enjeux | |
| Publics visés | |
| Formes de participation à déployer | |
| Actions, ateliers ou événements proposés | |
| Modalités d'ouverture du local au public | |
| Présence prévue dans le quartier | |
| Partenariats locaux envisagés | |
| Restitutions ou temps publics | |
| Documentation et valorisation | |
| Méthode d'évaluation et bilan envisagé | |

### D. Besoins liés au local et à la pratique artistique

| | |
|---|---|
| Présence hebdomadaire envisagée | |
| Besoins de surface ou de configuration | |
| Besoins électriques, numériques ou techniques | |
| Pratiques susceptibles de générer bruit, poussière, odeur, obscurité ou contraintes particulières | ☐ Non ☐ Oui, préciser : |
| Accueil de publics dans le local | ☐ Ponctuel ☐ Régulier ☐ Ateliers ☐ Permanences ☐ Présentations |
| Accessibilité et adaptation aux publics | |
| Animaux, matériaux sensibles ou équipements spécifiques | ☐ Non ☐ Oui, préciser : |
| Autres points de vigilance | |

### E. Calendrier, budget et moyens

| | |
|---|---|
| Calendrier prévisionnel de la première année | |
| Grandes étapes de la seconde année | |
| Budget prévisionnel annuel | Joindre le budget détaillé en dépenses et recettes. |
| Autres financements sollicités ou acquis | |
| Part du budget consacrée à la création | |
| Part du budget consacrée aux actions avec les publics | |
| Moyens humains mobilisés | |

**F. Attestation sur l'honneur**

Je soussigné(e) ....., agissant en qualité de ....., certifie l'exactitude des informations transmises, m'engage à respecter le cadre du présent appel à projets et atteste que le porteur est en capacité de contractualiser avec la Ville de Toulon en cas de sélection.

Fait à ....., le .....

Nom et qualité du signataire : .....

Signature :

# Annexe 2 – Liste de contrôle du dossier

| Pièce ou vérification | Présence |
|---|---|
| Formulaire de candidature complété et signé | ☐ |
| Présentation de l’équipe et CV | ☐ |
| Portfolio ou dossier artistique | ☐ |
| Budget annuel détaillé | ☐ |
| SIRET / SIREN | ☐ |
| RIB | ☐ |
| Attestation d’assurance | ☐ |
| Statuts, le cas échéant | ☐ |
| Attestations sociales et fiscales adaptées au statut | ☐ |
| Annexes techniques éventuelles | ☐ |
| Versions DOCX et PDF du document principal | ☐ |
| Volume total inférieur ou égal à 5 Mo | ☐ |